



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2025/110

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération n°2025DAD026 du Conseil municipal du 24 mars 2025 donnant délégation à Madame le Maire en matière d'emprunts ;

Considérant la nécessité de réaliser un contrat de prêt « Cohésion sociale » d'un montant de 170 000 € après de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'équipements sportifs communaux ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 170 000 € (*cent soixante-dix mille d'euros*) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne de Prêt : Cohésion sociale

Montant : 170 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

ARTICLE 2 :

De signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil municipal.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE mercredi 5 novembre 2025

**Le Maire
Véronique NEGRET**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en préfecture le 07 NOV. 2025

Et publication le 07 NOV. 2025

